

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PONTIVY COMMUNAUTE - LA VILLE DE PONTIVY –ET L’ASSOCIATION DE GESTION DU TOURNOI INTERNATIONAL DE GUERLEDAN

Entre les soussignées :

-Pontivy Communauté représentée par XXXXXXXXXXXXXXXX, agissant en application d’une délibération du bureau communautaire du 3 juillet 2018, d’une part

-La Ville de Pontivy, représentée par sa Maire Christine Le Strat agissant en application d'une délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2016, d’autre part

-Et l'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan, représentée par son Président Thierry CLEZIO,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule : Présentation du Tournoi International de Guerlédan - TIG

Le TIG est un tournoi de football pour les 12-13 ans garçons et filles avec un fonctionnement multi-sites entre les Côtes d’Armor et le Morbihan. Il débute le vendredi par une parade, sous forme de défilé des délégations et équipes à Pontivy. Il se poursuit le samedi toute la journée sur plusieurs sites dont celui de Toulboubou à Pontivy. Le dimanche matin se tiennent les phases qualificatives sur le site de Toulboubou. La phase finale se déroule le dimanche au stade Faubourg de Verdun à Pontivy et rassemble plusieurs milliers de spectateurs.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser le partenariat entre Pontivy Communauté, la Ville de Pontivy et l'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan, à l’occasion de la manifestation sportive organisée tous les ans au mois de juin en Centre Bretagne.

Article 2 – Engagement de chaque partie

A – Pontivy Communauté

Pontivy Communauté s’engage à :

- Pour la phase finale au stade Faubourg de Verdun, fournir, installer, démonter et contrôler en termes de sécurité les gradins occasionnels.
- Fournir les containers de gestion et tri des déchets.

B - Ville de Pontivy

La ville de PONTIVY s’engage à :

- **Mettre à disposition des équipements pour la parade - défilé d’ouverture du tournoi :**
 - Palais des Congrès (réservation obligatoire à effectuer 1 an avant la date de la manifestation),
 - Collation à l’arrivée de la parade (commande obligatoire à effectuer),
 - Chapiteaux, ganivelles (selon disponibilités),
 - Installation de l’arche OMS/ville de Pontivy à l’arrivée du défilé,
 - Sécurité avec présence d’agents de la Police Municipale en renfort des bénévoles mis en place par l’association et en nombre suffisant.

- **Préparer les terrains de Toulboubou et du Faubourg de Verdun selon le cahier des charges des organisateurs du tournoi :**
 - Préparation des terrains (tonte, traçage, installation des filets, buts blancs,
 - Equipements d'accueil (chapiteaux, électricité, vestiaires, toilettes).
- **Pour le site de la phase finale au stade Faubourg de Verdun :**
 - Mise à disposition et installation du podium
 - Installation des chapiteaux + équipements annexes,
 - Mise à disposition et installation de l'arche OMS/ville de Pontivy à l'entrée du stade,
 - Panneau affichage score + boitiers du stade opérationnel,
 - Mise à disposition de l'ensemble des vestiaires du faubourg de Verdun et de la Maison des Sports,
 - Mise à disposition du Gymnase du Drogo, ses vestiaires et parkings,
 - Mise à disposition du terrain stabilisé.

C - l'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan

L'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan s'engage à :

- Déposer une demande officielle de réservation des équipements sollicités et fournira la liste des besoins techniques auprès des services de Pontivy Communauté et de la ville de Pontivy pour le mois de janvier avant chaque tournoi.
- Favoriser le maintien en état de propreté des différents sites utilisés durant la manifestation,
- Utiliser gobelets, verres, vaisselles selon la réglementation en vigueur,
- Faire respecter les interdictions de stationner et les restrictions de circulation aux alentours des sites utilisées
- Valoriser ce partenariat sur tous les propres supports de communication,
- Programmer une conférence de presse en amont de la manifestation en partenariat avec Pontivy Communauté et la ville de Pontivy
- Dresser à l'issue de la manifestation un bilan technique et financier -de l'opération, Le résultat financier faisant apparaître les recettes en nature liées aux charges engagées par Pontivy Communauté et la ville de Pontivy

Article 5 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Article 6 - Évaluation

Chaque année, un bilan du partenariat avec la ville sera mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan, à laquelle sont conviés les élus de la Ville de Pontivy et de Pontivy Communauté.

Article 7 - Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une et l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention et après échec d'une réunion de concertation préalable, celle -ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure.

Fait à Pontivy, le

Pour la Ville de Pontivy
La Maire
Christine LE STRAT

Pour la Communauté de Communes Pontivy Communauté
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

Pour l'Association de Gestion du Tournoi International de Guerlédan
Le Président
Thierry CLEZIO